

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/110 du 8/3/79
Portant nomination de Monsieur Hilaire
MOUNTHAULT en qualité de Directeur
Général de l'Agence Transcongolaise
des Communications (A. T. C.)

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE AU 3EME CONGRES
EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
CHIEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonctionnement et organi-
sation des Pouvoirs Publics;

Vu l'acte n°004/PCT/CC du 5 Février 1979 portant institutions et expédi-
tions des Affaires Courantes de l'Etat;

Vu le décret n°78/287 du 14 Avril 1978 portant organisation du Ministère
des Travaux Publics et Transports;

Vu le décret n°78/685 du 18 Novembre 1978 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres

Vu l'Ordonnance n°21/69 du 24 Octobre 1969 portant création de l'Agence
Transcongolaise des Communications;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Hilaire MOUNTHAULT, précédemment Adjoint au Chef de la
Division des Etudes à la Direction Générale de l'Agence Transcongolaise des Commu-
nications (ATC) est nommé Directeur Général de l'Agence Transcongolaise des Commu-
nications (ATC) en remplacement de Monsieur Louis-Charles TCHICAYA appelé à
d'autres fonctions.

.../...

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 8 Mars 1979

~~Le~~ Président du Comité Préparatoire
~~du~~ ~~Conseil~~ Extraordinaire du P.C.T.
Chef d'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

~~Le~~ Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Travaux Publics et des
Transports,

Camille DHELLO.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

André MOUELE.-